



fédération des associations  
d'étudiant-e-s de l'Université  
de Lausanne

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DE LA FAE du 26 octobre 2015, 17h30, Internef, salle 271**

### **1. Introduction – fonctionnement FAE et AD**

### **2. Formalités**

- 2.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices
- 2.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.3 Adoption du PV de l'AD du 28 septembre 2015

### **3. Communications**

- 3.1 Communications du Bureau
- 3.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

### **4. Subventions**

### **5. Elections**

- 5.1. Commission de l'AD
- 5.2. Commissions consultatives de l'UNIL
- 5.3. Commissions de l'UNES
- 5.4. Autres institutions
- 5.5. Représentant-e-s de la FAE à l'AD de l'UNES

### **6. Hausse des taxes d'études dans les EPF pour les étudiant-e-s étrangers/ères**

### **7. Financement des associations**

### **8. Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)**

### **9. Projet de magasin gratuit**

### **10. Recours difficile : étudiante en difficulté**

### **11. Divers**

<b>FTSR</b>	<b>Tirage au sort</b>
<b>AESR</b>	1. Elias Jordan
1. Sébastien Hernandez (suppléant)	2. Yves Di Cristino
<b>AETH</b>	3. Kevin De Matos
1. Lionel Burri	4. Valentina Parrotta
	5. Yossri Elsahli
<b>SSP</b>	6. Julie Ruppen
<b>AESSP</b>	7. Irène Baldin
1. Thomas Mercier	8. Daria Kondrashyna
2. Michaël Rubattel	9. Laure Badi-Dubois
3. Boris Colinas	10. Dorine Venetz
4. Benjamin Deffaugt	11. Jonathan Klemp
	12. Michaël Ryter
<b>Droit</b>	13. Maxime Stern
<b>AEDL</b>	14. Damien Pilet
1. Arnaud Blanchard	15. Samir Bugnon
2.	16. Rachel Tagliani
<b>AESC</b>	
1. Timothy Bollé	<b>Bureau</b>
	1. Margherita Piacentini (co-présidente)
<b>HEC</b>	2. Francisco Da Cruz Sousa Martins (co-président)
<b>CHEC</b>	3. Loïc Pillard
1. Mathilde Legrain	4. Joachim Léger
<b>AEL</b>	5. Noémie Barras
1. Emilie Michel	6. Paulo Silva Gomes
2. Sidonie Pradervand	7. Maud Reveilhac
3.	8. Alexandre Held
4.	9.
<b>GSE</b>	<b>Secrétariat</b>
<b>AEGE</b>	1. Olia Marincek (SG)
1. Coralie Muschiatti	2. Matteo Knobel (SAC)
2.	
	<b>Excusé-e-s</b>
<b>FBM</b>	Aurélie Potocki (Bureau)
<b>AEML</b>	Séveric Yersin
1. Timothée Girardin	Matteo Gorgoni
2. Pierre-Yves Ryser	Sara Jardim Cabral
<b>LAB</b>	Clarisse Jeckelmann
1. Sara Cabral	Ruth Munganga
2. Clarisse Jeckelmann	
	<b>Absent-e-s :</b>
	Saif Eddine Amaid
	Saja Moyi
	<b>Invité-e-s :</b>
	Thibaud Ducret (l'auditoire)
	Audrey Bovey (l'auditoire)
	Maxime Filliau (l'auditoire)
	Fanny Utiger (l'auditoire)
	Isabelle Lucas (GRC)
	Damien Gaillet (Basta !)

Les membres du Bureau (exécutif) de la FAE sont : Margherita Piacentini (co-présidente), Francisco Da Cruz Sousa Martins (co-président), Aurélie Potocki, Loïc Pillard, Joachim Léger, Noémie Barras, Paulo Silva Gomes, Maud Reveilhac, Alexandre Held  
 Secrétaire générale : Olia Marincek (procès-verbal sauf indication et textes entre guillemets).  
 Secrétaire administratif et comptable : Matteo Knobel.

La séance est ouverte à 17h31.

## 1. Introduction – fonctionnement FAE et AD

### Francisco :

Explique le fonctionnement structurel de la FAE [résumé dans le vade-mecum envoyé aux délégué-e-s le 20.10.15].

Vous [les délégué-e-s] êtes le législatif. Vous êtes la FAE.

En prenant une décision, il faut s'interroger sur sa faisabilité, car il ne faut pas oublier que l'exécutif n'est composé que d'une dizaine de personnes.

Vous allez nous donner nos lignes directrices. En tant que délégué-e-s des associations de faculté, vous devez transmettre l'avis de ces dernières.

Gardez à l'esprit que vous devez aller dans le sens du bien commun des plus de 14'000 étudiant-e-s de l'UNIL.

Lorsque le Bureau vous propose des points, son objectif est de transmettre correctement les informations et rendre les séances agréables.

Prenez également connaissance du règlement de l'AD et de nos statuts.

Si vous remarquez qu'un sujet est un peu litigieux, dites-vous que votre rôle n'est pas de parler à voix haute pour donner votre avis, mais plutôt de poser des questions pour pouvoir exprimer votre avis à travers votre vote.

## 2. Formalités

### 2.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices

Julie et Yves sont élu-e-s. 32 délégué-e-s sont présent-e-s.

### 2.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a subi quelques modifications.

Le nouvel ordre du jour est le suivant :

## 1. Introduction – fonctionnement FAE et AD

## 2. Formalités

2.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices

2.2 Adoption de l'ordre du jour

2.3 Adoption du PV de l'AD du 28 septembre 2015

## 3. Communications

3.1 Communications du Bureau

3.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

## 4. Subventions

## 5. Elections

5.1. Commission de l'AD

5.2. Commissions consultatives de l'UNIL

5.3. Commissions de l'UNES

5.4. Autres institutions

5.5. Représentant-e-s de la FAE à l'AD de l'UNES

## 6. Hausse des taxes d'études dans les EPF pour les étudiant-e-s étrangers/ères

## 7. Financement des associations

## 8. Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

## 9. Projet de magasin gratuit

## 10. Recours difficile : étudiante en difficulté

## 11. Divers

L'ordre du jour ainsi mis à jour est adopté à l'unanimité, à 32 voix.

### 2.3 Adoption du PV de l'AD du 28 septembre 2015

Le PV est adopté à l'unanimité, à 32 voix.

## 3. Communications

### 3.1 Bureau

#### Francisco :

Les communications se différencient du point au sens où il s'agit d'informations transmises à l'Assemblée et non de choses à discuter. S'il y a des questions, merci de les poser à la fin du point.

#### Aurélie (absente) :

Don du sang : une nouvelle récolte aura lieu du 8 au 10 décembre prochain. La campagne d'affichage devrait commencer bientôt, nous avons élaboré un nouveau design que vous découvrirez.

#### SG :

Le festival Point. Virgule, a eu lieu le 13 et 14 octobre dernier. Pour rappel, la FAE a organisé dans ce cadre des apéros avec les associations représentatives et non-représentatives à la Grange de Dorigny. Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ces deux soirées, qui ont eu encore davantage de succès qu'escompté. Il s'agira désormais de réfléchir aux éléments à améliorer, mais une chose est sûre, nous souhaitons reconduire l'expérience l'an prochain.

Pour revenir à l'AD, nous vous avons transmis les dates des prochaines séances. Il s'avère qu'il y a 2 personnes qui ne sont pas disponibles les lundis, c'est pourquoi nous souhaitons demander aux délégué-e-s que ce jour n'arrange pas non plus de se manifester. Si un nombre important de personnes le demande, nous pourrions modifier les dates prévues.

#### Loïc :

Deux associations ont déposé une demande de subvention auprès de la FAE en ce début de semestre d'automne 2015: oikos Lausanne et le Groupe Regards Critiques (ci-après GRC). La première demande, pour laquelle le Bureau a rendu un préavis pour une subvention de CHF 1'500.-, n'a pas suscité d'opposition. Elle est donc tacitement acceptée.

En revanche, une opposition au préavis du Bureau concernant la demande du GRC a été lancée, c'est pourquoi nous y reviendrons dans un point dédié.

#### Paulo :

L'enquête « Comment allez-vous ? » va commencer bientôt. Pour rappel, il s'agit d'une enquête menée depuis 2006 par le Service d'orientation et carrières de l'UNIL en collaboration avec la FAE. Une équipe d'étudiant-e-s contacte par téléphone le maximum d'étudiant-e-s de première année qui commencent pour la première fois un Bachelor à l'UNIL. Il s'agit de s'assurer que leur intégration à

l'UNIL se passe bien et de déceler les éventuels cas problématiques, qui sont ensuite dirigés vers les interlocuteurs/trices approprié-e-s. C'est aussi l'occasion de partager des conseils entre étudiant-e-s.

Nous sommes actuellement en train de recruter les étudiant-e-s-téléphonistes, et l'enquête aura lieu du 9 novembre au 4 décembre.

### **3.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes**

**Loïc :**

Le 8 octobre a eu lieu une séance de la COVER. L'évaluation de la faculté de FBM est finie, un rapport de synthèse devrait être rédigé.

La faculté de FTSR a très bien fait son auto-évaluation. Un papier sera également écrit sur la faculté de HEC.

Pour les programmes de Bachelor en HEC, Bachelor en sport en SSP, l'évaluation a commencé. L'évaluation va commencer pour le Master en comptabilité et finance en HEC. A participé à l'atelier pour devenir expert, est donc désormais officiellement expert interne pour l'évaluation des cursus.

**Timothy :**

L'AG de l'AESC avait lieu en même temps que de la dernière AD. Cela s'est très bien passé, il y avait beaucoup de monde.

**Francisco :**

Petit rappel : lorsque vous prenez la parole, si vous utilisez des acronymes, rappelez à quoi ils font référence.

## **4. Subventions**

**Loïc :**

Comme annoncé, nous avons eu une opposition au préavis du Bureau concernant la subvention au GRC. Comme le prévoit le règlement, la déléguée qui s'est opposée au préavis, ainsi que les représentant-e-s de l'association demanderesse peuvent dès lors s'exprimer à ce sujet. Laisse donc la parole à Irène, la déléguée en question.

**Irène :**

A réagi dans un délai très court, et étant nouvelle à l'AD, ne sait pas forcément comment cela fonctionne.

Se demandait pourquoi le montant du préavis du Bureau était aligné sur celui l'autre demande [oikos]. Ensuite, l'on peut se poser la question des opportunités de financement. Le GRC a une approche critique, leur situation est donc très différente d'une association telle qu'oikos, qui a plusieurs sponsors privés.

N'a eu aucun contact avec l'association GRC, il s'agit vraiment d'un questionnement général sur l'égalité d'accès aux sources de financement.

**Loïc :**

Le fait que cela ait été aligné sur oikos est une pure coïncidence. Nous nous sommes basés sur le montant accordé l'an dernier et non celui accordé à oikos.

La subvention est une aide ponctuelle pour aider un ou plusieurs projets, alors qu'un sponsoring est une aide plus permanente. Nous sommes dans une logique de subventions et non de sponsoring. Après, c'est à vous délégué-e-s que revient la décision finale. C'est à vous de déterminer si vous voulez garder le préavis du Bureau à CHF 1'500.- ou augmenter la subvention à 2'200.-.

**Isabelle (GRC) :**

Merci à Irène pour son intervention. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas, le GRC est un groupe qui réunit assistants et étudiants à l'UNIL depuis plus de 30 ans. C'est un des rares groupes qui organise des débats d'actualité avec un point de vue critique.

Le GRC estime que le monde des idées est extrêmement important à l'UNIL, c'est pour cela qu'on ne peut pas être mis sur un pied d'égalité avec autres associations. Il y a une longue tradition de transmission d'idées critiques à l'UNIL et nous souhaitons pouvoir continuer à le faire. Les subventions de la FAE sont toujours conséquentes, et nous vous remercions.

Nous avons une activité intense, avec l'organisation de conférence et invitant des orateurs de l'étranger. Cela permet un échange avec des camarades étrangers. Il s'agit d'experts à la pointe des domaines des sciences humaines et sociales.

Nous avons tenté de faire l'effort de collecter des fonds par nous-mêmes, mais c'est difficile. Il faut aussi préciser que l'an dernier déjà, nous avons demandé 2'200.- et reçu 1'500.- uniquement. L'on constate qu'il y a eu une diminution du montant attribué depuis plusieurs années. Nous nous demandons pourquoi.

Ce serait intéressant de savoir quels sont les critères qui déterminent la répartition des montants. Cela serait un gage de transparence envers les délégué-e-s.

**Noémie :**

Nous avons défini un préavis de 1'500.- car pour les événements vous avez beaucoup budgétisé. Comme Loïc l'a dit, nous ne sommes pas dans une logique de sponsoring. Le but n'est pas de financer intégralement l'association.

**Loïc :**

Nous sommes partis du principe que si vous aviez besoin d'une aide supplémentaire vous pouviez redemander une subventions.

**Isabelle :**

Nous avons eu une réflexion pour tenter d'avoir d'autres sources de financement. Nous avons mis certains montants dans les revenus prévus, mais nous n'avons aucune garantie que celles-ci seront couronnées de succès.

Si nous avons plus de fonds, nous pourrions faire davantage d'activités.

**Francisco :**

Nous nous basons à la fois sur le pool d'argent à disposition, mais surtout sur le règlement des subventions.

Les associations ne doivent pas compter sur ce fonds exclusivement pour tourner.

Si vous faites une demande de subvention parce que vous avez un projet et que sans cela vous ne pourrez pas le faire, c'est une situation particulière.

Le rôle de ses subventions est de vous permettre de mener à bien les projets que vous avez, pas de vous donner un pool d'argent vous permettant de prévoir de nouveaux projets. Isabelle a évoqué l'impossibilité de comparer le GRC aux autres associations, mais notre mandat est précisément de traiter de la manière la plus équitable toutes les associations.

Si vous voulez discuter le règlement des subventions, l'amender, le modifier, on pourra mettre un point à l'ordre du jour d'une autre séance. Nous avons d'ailleurs un point sur le financement général des associations plus tard durant cette séance.

La question qui vous est posée ici est de savoir si la subvention accordée au GRC

doit être de 2'200.- ou 1'500.-.

**Irène :**

Par rapport à la question de l'équité, à mon avis, ce n'est pas qu'une question quantitative, mais aussi d'égalité d'accès aux financements.

Pour oikos, ils ont des sponsors privés, et ils ont eu tout le montant qu'ils avaient demandé. Il faut se poser la question des sources de financement, et de la stabilité que cela pourrait garantir pour une association telle que le GRC.

**Francisco :**

Cela pourrait être un débat de fond à lancer, mais ce n'est ni le moment ni le lieu.

**Thomas:**

Demande de transférer la décision à la prochaine AD, de manière à avoir le débat de fond avant de prendre une décision. Il est difficile de prendre une décision à ce stade.

**Loïc:**

Il s'agit de se prononcer sur cette subvention précise. Il faut décider si le montant doit être 1'500.- et 2'200.-. Si vous voulez un débat de fond sur l'attribution des subventions, nous mettrons un point à l'ordre du jour.

**Arnaud:**

Il y a eu plusieurs fois des différences entre le montant demandé et accepté, et cela n'a jamais suscité de débat de fond. Il n'y a donc pas de raison qu'il y en ait un pour une subvention particulière.

En plus, il s'agit de rappeler que les subventions ne sont pas automatiques, l'argent ne tombe pas du ciel.

La FAE est confrontée au même problème, elle ne sait pas à l'avance combien de demandes il y aura.

**Sébastien:**

Ce n'est pas inutile de rappeler qu'il y aura un point sur le financement des associations. Il y aura peut-être l'ouverture d'un GT. Cela rentre donc directement dans le débat que nous aurons plus tard.

**Francisco :**

Propose donc de passer au vote.

Sauf volonté affichée d'un-e délégué-e de proposer un autre montant, on peut voter pour l'un et l'autre, en commençant par le plus élevé, sachant que le vote pour l'un exclut de voter pour l'autre. Si vous votez pour le montant de 2'200.-, cela signifie que vous êtes contre le montant de 1'500.- proposé par le Bureau. Si vous votez contre les 2'200.-, cela signifie que vous êtes favorables au préavis du Bureau de 1'500.-. Nous allons procéder au vote, à moins qu'un-e délégué-e demande un vote sur le principe même d'attribution d'une subvention au GRC.

**Vote :**

Qui est favorable à un montant de 2200.-:

Pour: 4

Contre [= favorable au préavis du Bureau de 1'500.-]: 20

Abstentions : 8

Une subvention de 1'500.- est accordée au GRC.

## 5. Elections

### 5.1. Commission de l'AD

### 5.3. Commissions consultatives de l'UNIL

### 5.4. Commissions de l'UNES

### 5.5. Autres institutions

### 5.6. Représentant-e-s de la FAE à l'AD de l'UNES

voir tableau ci-dessous.

<b>Commissions de l'AD</b>	
<b>Commission politique</b>	Yves Di Cristino
	Michael Ryter
	Valentina Parrotta
	Maxime Stern
	Pierre Patelli
	Thomas Mercier
	Benjamin Deffaugt
<b>Commission de contrôle</b>	Yossri Elsahli
<b>Commission sociale</b>	Eric Girodet
	Daria Kondrashyna
	Michael Rytter
	Yossri Elsahli
	Jonathan Klemp
<b>Commission de la communication</b>	Julie Ruppen

<b>Commission consultatives de l'UNIL</b>	<b>Représentation</b>	<b>Remplacé-e par</b>
<b>Enseignement</b>	Eric Girodet (FTSR)	
	Margherita Piancentini (ESC)	Yossri Elsahli (Droit)
	Timothée Girardin (FBM)	
	Maud Reveilhac (SSP)	
	Elias Jordan (Lettres)	
	Alexandre Held (HEC)	
	-	
<b>Recherche scientifique</b>	Eric Girodet (FTSR)	
<b>Valorisation de l'enseignement et de la recherche (COVER)</b>	Loïc Pillard	
	Joachim Léger	
	Michael Ryter	
	-	
<b>Restauration (CRUNIL)</b>	Loïc Pillard	



	Francisco Da Cruz Sousa Martins	
	Pierre Patelli	
<b>Culturelle</b>	Julie Ruppen	
	Noémie Barras	
<b>Sociale</b>	Paulo Silva Gomes	
	Daria Kondrashyna	
	Julie Ruppen	
	Joachim Léger	
<b>Bibliothèque</b>	Elias Jordan	
	Lionel Burri	
<b>Egalité</b>	Valentina Parrotta	
	Joachim Léger	
<b>Communication</b>	Dorine Venetz	
	Anton Ryjov	
<b>Relations internationales et mobilité</b>	Paulo Silva Gomes	
	Dorine Venetz	
	Jonathan Klemp	
	Valentina Parrotta	
<b>Durabilité</b>	Francisco Da Cruz Sousa Martins	
	Mathilde Legrain	
	Yves Di Cristino	
<b>Relève académique</b>	Pierre-Yves Ryser	
<b>Sports universitaires</b>	Michael Rubattel	Yossri Elshahli
	Yannick Magnin	

<b>Commissions de l'UNES</b>		
<b>CIS (Commission internationale et de solidarité)</b>	Boris Colinas	
<b>HoPoKo (Commission de la politique des hautes Ecoles)</b>	Jonathan Klemp	
<b>CodEg (Commission de l'Egalité)</b>	Leila Sahal	
	Valentina Parrotta	
<b>SoKo (Commission sociale)</b>	Dorine Venetz	
<b>CoFi (Commission des finances)</b>	Co-présidence + SAC	
<b>Comité législatif</b>	Loïc Pillard	

<b>Autres institutions</b>		
<b>FSLE</b>	Géraldine Bouchez	
	Thierry Schiffmann	

<b>Comité de gestion Basta!</b>	Damien Gaillet	
<b>Comité de l'auditoire</b>	Thibaud Ducret	Rédaction en chef
	Maxime Filliau	Rédaction en chef
	Lucille Tonnerre	Rubrique Campus et Sport
	Audrey Bovey	Rubrique Dossier
	Fanny Utiger	Rubrique Culture
	Lauréane Badoux	Rubrique Société
Représentant-e-s de la FAE à l'AD de l'UNES (20-22.11.15 à Brugg)	Dorine Venetz	
	Jonathan Klemp	

**Vote-bloc pour tous les représentants :**

Pour : 32

Contre : 0

**Les représentant-e-s sont élu-e-s à l'unanimité, à 32 voix.**

Pause de 18h35 à 18h45

Reprise de la séance à 18h50.

Un recomptage des délégué-e-s présent-e-s est demandé. 32 délégué-e-s sont présentes.

## **6. Hausse des taxes d'études dans les EPF pour les étudiant-e-s étrangers/ères**

**Francisco :**

Ce point nous a été demandé par Sébastien de l'AESR. Passe donc la parole à Sébastien, qui se chargera de vous présenter le contexte.

**Sébastien:**

En septembre dernier, l'opportunité de tripler les taxes d'inscriptions pour les étudiant-e-s étrangers/ères a été abordée par le Conseil fédéral, qui a lancé une consultation sur une révision de la loi sur les EPF. S'il nous a semblé important d'en discuter ici, c'est car nous pensons que c'est une préparation à ce qui pourrait arriver ailleurs, notamment à l'UNIL. Comme il y a déjà eu des collaborations entre la FAE et l'EPFL, nous pensons qu'il était important d'aborder ce point.

**Francisco :**

Les fonctionnements entre l'AGEPoly, qui est l'équivalent de la FAE à l'EPFL, et la FAE sont quelque peu différents. Il ne faut pas non plus oublier le principe de subsidiarité : dans ce genre de cas, c'est la plus petite unité, proche du terrain, qui va se charger de la chose. L'UNIL va éviter les ingérences avec l'EPFL, et réciproquement.

**Sébastien :**

Il s'agit néanmoins d'une question qui pourrait nous concerner. Il sera, dans cette révision de la loi, éventuellement aussi question d'un numerus clausus. Il y a beaucoup d'étudiant-e-s européen-ne-s, mais aussi hors-UE. Si ce dispositif devait être mis en place, les étudiant-e-s hors-UE seraient pénalisé-e-s.

La question du triplement des taxes a été argumentée par la question de l'autofinancement : les étudiant-e-s étrangers/ères financeraient mieux leur formation par ce biais. Cependant, cela risquerait d'être problématique pour la vie quotidienne des étudiant-e-s étrangers/ères sur place, puisque le coût de la vie est très élevé. S'ils/elles viennent, c'est que la qualité de l'enseignement est meilleure ici, c'est qu'ils/elles manquent des possibilités de formation dans leur pays. Nous ne voyons pas en quoi un pays comme le nôtre pourrait exiger une telle chose de ces personnes.

Nous demandons à la FAE de s'exprimer sur cette problématique, par exemple par voie de presse. Il faut dire un « non » clair à cela.

**Francisco:**

Pour rappel, les outils à disposition de la FAE sont les prises de position et ensuite les communiqués de presse (qui reprennent en principe les prise de position).

**Michaël Ryter:**

Tu [Sébastien] demandes à la FAE de prendre directement position, sans débat ?

**Sébastien:**

Mais au contraire, il faut en débattre. Seulement, nous estimons qu'une prise de position est indispensable pour montrer que nous nous opposons à la chose.

**Michaël Ryter:**

Il faut se prononcer, mais pas avant d'en avoir débattu.

**Sébastien :**

Une autre option, même si elle n'exclut pas de prendre position, serait de suivre attentivement l'évolution du dossier sur ces prochains mois.

**Pierre:**

On pourrait faire une action commune avec l'AGEPoly, voire même une action de la seule FAE. Estime qu'il faut prendre position pour supprimer cette différence entre étudiant-e-s suisses et étrangers/ères.

**Elias:**

Cette loi a-t-elle déjà été votée ?

**Francisco:**

Une procédure de consultation est actuellement en cours. Il faut que nous décidions si nous faisons une prise de position, s'il faut contacter l'AGEPoly, ou alors attendre de voir ce qu'il se passe.

**Timothy:**

Il faut voir auprès de l'AGEPoly, premiers concernés, ce qu'ils souhaitent faire. Sans savoir ce que l'AGEPoly veut faire, il est difficile de prendre une position claire.

**Pierre:**

On pourrait d'ores et déjà prendre position contre le fait de faire payer plus aux étudiant-e-s étrangers/ères. Après cela, on pourra voir si on peut collaborer avec

l'AGEPoly.

**Sébastien:**

Nous n'avons pas forcément besoin d'avoir l'avis de l'AGEPoly. A partir du moment où il y a une discrimination d'un groupe d'étudiant-e-s, il faut réagir. Propose de faire un vote sur cette question là, à savoir que l'AD s'oppose à une quelconque discrimination d'un groupe d'étudiant-e-s. Un 2<sup>e</sup> processus serait de savoir si on rentre en contact avec l'AGEPoly.

**Francisco :**

Il faut différencier 2 niveaux. On peut être contre une mesure, mais tant que cette mesure ne nous touche pas directement, on peut difficilement prendre position. En revanche, on peut prendre position par rapport à un principe général : il n'est pas normal que les étudiant-e-s étrangers/ères paient plus. En tant que législatif, vous pouvez nous donner le mandat de rédiger une prise de position, mais il faut définir sur quoi celle-ci portera.

**Pierre:**

Propose de faire une prise de position générale sur le fait qu'on ne sépare pas les étrangers/ères et les suisses.

**Arnaud :**

Cette mesure concerne les étudiants des EPF, qui sont de compétence fédérale, l'université est quant à elle de compétence cantonale. Il faut donc contacter l'AGEPoly, mais pas prendre position avant.

**Francisco :**

Nous avons 2 propositions qui se dessinent:

1. Prendre contact avec l'AGEPoly avant d'envisager de rédiger une prise de position.
2. Rédiger une prise de position générale et ensuite contacter l'AGEPoly.

**Thomas:**

Il faut également décider sur quelle prise de position on vote.

**Francisco:**

On ne peut pas élaborer une prise de position en direct. Soit on crée un GT, soit le Bureau se charge d'en rédiger une et on vous la propose à voter à la prochaine AD.

**Sébastien:**

Ce n'est pas très compliqué de rédiger une prise de position. On pourrait formuler cela ainsi :  
L'AD de la FAE se prononce contre toute restriction de l'accès aux études en Suisse.

**Michaël Ryter. :**

Ce serait intéressant de voir comment cela se passe dans les autres pays, avant de se prononcer sur ce qui se passe ici.

**Pierre :**

Une position contre la discrimination en raison des origines est une base qu'il faut défendre.

**Francisco:**

Lorsque vous avez des points de ce genre, venez avec un texte à faire voter. Il serait très compliqué de rédiger directement une prise de position maintenant. Le fait prendre un tout petit peu de temps pour prendre une décision ne signifie pas pour autant que nous ne partageons pas cette position.

**Joachim:**

Nous avons donc trois options qui se dessinent :

1. Prise de contact avec l'AGEPoly
2. Rédaction d'une prise de position générale contre la hausse des taxes pour les étudiant-e-s étrangers/ères à soumettre à la prochaine AD.
3. Rédaction d'une prise de position maintenant.

**Vote :**

Pour une prise de contact avec l'AGEPoly :

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 2

**Francisco :**

Il s'agit maintenant de faire un vote de la 2e étape, qui est de savoir si la FAE doit rédiger une prise de position. Après, nous aurons une troisième étape qui sera de déterminer si nous devons rédiger cette prise de position maintenant.

**Vote :**

La FAE doit-elle se positionner quant à la possible hausse des taxes d'études dans les EPF pour les étudiant-e-s étrangers/ères?

Pour: 27

Contre : 1

Abstentions : 4

**Vote :**

La prise de position doit-elle être rédigée maintenant :

Pour : 1

Contre : 25

Abstentions: 6

**Timothy :**

Donc si on comprend bien, à la prochaine AD, on votera sur la prise de position.

**Francisco:**

Quoiqu'il se passe, on prend position. En l'état, on peut amener un nouveau vote avec les infos de l'AGEPoly, avant de passer au vote de la prise de position. Si de nouvelles informations nous sont transmises, ce serait pertinent de proposer un nouveau vote.

**Sébastien:**

Propose que dans l'assemblée il y ait un certain nombre de personnes qui se proposent pour aller voir avec l'AGEPoly. L'AD donnerait mandat pour qu'en fonction de ce qui a été rapporté, il pourra y avoir une rédaction d'une prise de position.

**Francisco:**

On peut former un GT avec des délégué-e-s.

Cette proposition convient-elle à tout le monde ?

**Elias:**

On peut très bien voter à l'AD prochaine sur la prise de position, mais après avoir eu les informations de l'AGEPoly. On ferait donc tout en même temps.

**Maxime :**

En 2012, la FAE avait déjà fait une prise de position sur la restriction de l'accès au Master. Vous pouvez sans problème reprendre des éléments.

**Francisco:**

Afin qu'on puisse passer au point suivant, les deux propositions sont:

1. Temporiser jusqu'à l'AD prochaine avec les informations de l'AGEPoly.
2. Mandater un groupe pour revenir avec des informations à la prochaine AD + rédiger une prise de position.

Y a-t-il des oppositions au fait de revenir avec des informations et une prise de position à la prochaine AD ?

**Sébastien:**

Peut-on faire partie des délégué-e-s qui assisteront à la rencontre avec l'AGEPoly?

**Francisco :**

Nous sommes exécutif, c'est donc à nous qu'il revient de le faire. Néanmoins, si l'AD ne s'y oppose pas, vous pouvez vous joindre aux membres du Bureau qui assisteront à la rencontre.

**Pierre:**

Souhaite y participer.

**Sébastien:**

Souhaite aussi y participer.

## 7. Financement des associations

**Francisco :**

Lors de la dernière AD, une lettre a été lue par l'AESR concernant le financement des associations. Nous vous avons transmis la version électronique de cette lettre, et espérons que les personnes qui n'étaient pas présentes la dernière fois ont également pu en prendre connaissance. Cette lettre demandait à toutes les associations présentes à l'AD de discuter des propositions qui y figuraient et de revenir avec un feed-back.

Souhaitez-vous que nous commencions par le feed-back des associations ou par le préavis du Bureau ?

S'il n'y a pas d'opposition, propose de commencer par le préavis du Bureau.

Notre première réaction a été la surprise.

D'un point de vue formel, il faut distinguer entre un point et une communication. Venez avec quelque chose de concret pour que les délégué-e-s se préparent.

La forme du papier constituait une remise en question assez forte. Ce qui n'a pas été très bien compris de la part de l'exécutif, notamment car il n'y a pas eu de question sur les raisons pour lesquelles les choses sont ce qu'elles sont.

Il y a une notion de confiance entre l'exécutif et le législatif. Dans ce genre de cas, il vaut mieux commencer par venir nous voir pour essayer de comprendre pourquoi les choses sont telles qu'elles sont.

Il y avait néanmoins des propositions plus concrètes dans le papier.

Dans la taxe d'inscription de chaque étudiant, il y a 17.- qui vont à la FAE.

La proposition était de discuter d'une éventuelle redistribution aux associations facultaires et non-facultaires. Le Bureau en a longuement discuté et voici notre retour.

Tout d'abord, dans le fonctionnement actuel de la FAE, il y a la légitimité structurelle : vous [les délégué-e-s] êtes un garde-fou pour nous. Nous avons l'obligation d'avoir une représentativité minimum [le quorum] pour pouvoir nous réunir.

Toujours dans l'idée que l'argent implique une responsabilité, nous nous sommes penchés sur la question de la transparence. Nous avons remarqué qu'il n'y avait que 2 associations de faculté qui publient leurs comptes et les PVs des AG. C'est pourtant tout à fait possible pour chaque association, nous vous aidons volontiers si vous avez des difficultés.

Si la proposition de l'AESR devait se concrétiser, quand bien une association recevrait une redistribution automatique, elle ne pourrait pas dire à une autre faculté qu'elle n'aime pas comment l'argent est dépensé. A la FAE, les comptes et le budget sont acceptés par les délégué-e-s, et ceux/celles-ci peuvent le relever si la manière dont nous utilisons nos fonds ne leur convient pas.

Toujours pour ce qui est de la fiabilité et la transparence, nos comptes sont audités. Ces questions sont fondamentales si on veut entrer dans le débat de la redistribution.

Autre point important, on ne pourrait pas imaginer qu'il y ait une sorte de putsch : impossible pour 70 étudiant-e-s de venir et renverser la FAE.

Il y a un risque structurel qui est limité avec la FAE de par son fonctionnement.

Les risques d'abus sont très faibles. Si nous recevons cet argent, c'est aussi car nous avons la confiance de la Direction de l'UNIL, que nous rencontrons régulièrement.

Il y a aussi la question de la répartition de la responsabilité. Pour nous, il est inimaginable de fonctionner sans ces garde-fous.

Après, il faut se poser la question de si vous voulez avoir tous ces garde-fous.

Une clé de répartition proposée par l'AESR était que les fonds soient alloués au prorata des étudiant-e-s dans chaque faculté.

Or à l'heure actuelle déjà, les associations de faculté qui ont le plus de fonds sont celles qui ont le plus d'étudiant-e-s.

Il y a plus de 60 associations non-représentatives, 10 associations facultaires et une faïtière. Il y a donc des économies d'échelle qui sont réalisées. Avec une répartition des fonds, il faudrait mettre en place toute sorte de procédures administratives, comme par exemple les subventions. Le fait que bon nombre de choses soient centralisées permet des économies d'échelle.

Les inégalités en termes de ressources et de nombre d'étudiant-e-s entre facultés ne sont pas le seul problème. Il y a aussi la question de la concurrence entre les facultés. Dans la lettre de l'AESR, il était également question de permettre aux étudiant-e-s de choisir à qui ils/elles veulent qu'une partie de leur taxe d'inscription soit reversée. Or, cela créerait une concurrence très désagréable entre les associations. De plus, les associations d'ores et déjà dotées de fonds importants sont celles qui auraient davantage de visibilité et attireraient potentiellement le plus de monde.

Il y a aussi la question de la représentativité. Les associations facultaires existent depuis un certain temps et vont continuer à exister, alors que les associations non-représentatives peuvent se créer ou disparaître un peu tout le temps. Il y aurait donc un risque de plein d'associations se créent pour bénéficier de fonds.

C'est en raison de ces arguments que nous comprenons pourquoi la situation est ce qu'elle est.

**Thomas :**

L'AESSP en a discuté et a voté une position. Nous sommes d'accord de créer un GT pour étudier la question de la répartition, mais à condition que les non-représentatives soient éliminées de l'équation. La seule répartition que nous pourrions envisager est aux associations facultaires, mais pas aux associations non-représentatives.

**Timothy :**

A l'AESC, nous serions plutôt ouvert-e-s au fait de recevoir une subvention. Cela peut être un plus qui permet de proposer des activités supplémentaires. Ce qui nous pose problème avec le fonctionnement actuel des subventions est qu'il faut que l'événement organisé soit ouvert à tout le monde sur le campus.

**Timothée :**

Nous en avons discuté, et nous refusons d'entrer en matière au sujet des associations non-représentatives.

**Pierre :**

Il y a un problème dans les financements des petites facultés. Il faudrait plutôt se pencher dessus que sur la répartition globale des fonds de la FAE.

**Sébastien :**

C'est une proposition qui venait de notre association (AESR), c'est pourquoi il était important de connaître l'avis des autres facultés. Merci donc et merci au Bureau pour ces informations.

Si nous avons fait cette proposition en ces termes, c'est qu'il y a un ou 2 points essentiels.

De notre côté, on fonctionne plus selon certains principes, et il se trouve que nous avons un certain nombre de principes de base.

Dans la façon dont se passe le financement des associations il y a un principe qui nous a dérangé : il n'y a pas de décision qui est laissée à l'étudiant-e. Cela nuit à la vie associative sur le campus. Si en début d'année il pouvait avoir une liste avec un choix de facultés à qui il pouvait donner, il ne déléguerait pas cela à quelqu'un. A été très gêné par la façon dont Francisco a parlé des AG, il n'est pas question de putsch. Nous pensons que c'est précisément le véritable lieu de la démocratie car il n'y a pas de représentation. Notre proposition est qu'il y ait un GT, car cela nous semble important.

A du mal à accepter comment vous pouvez discuter avec des associations comme le GRC dans le cadre des subventions, mais pas dans le cadre de l'AD. Nous pensons que ce serait bien que ces associations-là puissent venir participer aux débats si elles le souhaitent.

**Michaël Ryter :**

Aimerait réagir à ce qu'a dit Pierre : la mise en place d'un système pour les associations plus petites nécessiterait de prendre cet argent quelque part.

La proposition de permettre à l'étudiant de choisir est intéressante, mais comment faire avec les étudiant-e-s de première année ? Ils donneront à leur faculté. On rentre donc dans le jeu de la concurrence. On est dépendant de l'argent pour les campagnes.

**Thomas :**

A trois arguments :

On a peur de créer une espèce de rivalité en début d'année, avec les associations qui se battent pour obtenir des fonds.

Ensuite, il y a plusieurs associations de fac qui ont déjà un budget subventions



que nous redistribuons à des associations liées à notre faculté.  
Enfin, la question de la transparence est importante : avec toutes ces associations non représentatives, parfois on ne sait pas à qui va l'argent précisément.

**Sébastien :**

Vous avez abordé des questions qui sont centrales, qui seraient vraiment l'objet du GT. Il y a des dispositifs qui peuvent être mis en place pour réguler ce genre de problèmes. Les associations sur le campus qui ont le plus d'argent sont déjà celles qui sont le plus visibles. Au moins, en choisissant, les associations seraient sur une base égale.

**Elias :**

Il y a des associations non-représentatives de toutes sortes. Il y en a qui ont beaucoup d'activités, d'autre pas. Certaines associations n'ont quasiment pas besoin de fonds pour ce qu'elles proposent comme activités.

**Pierre-Yves (FBM) :**

On est d'accord avec plusieurs arguments de l'ASSP. Donner à l'étudiant-e le choix de l'association à qui il/elle souhaite cotiser ne nous semble pas une bonne idée.

**Francisco :**

Il faut que vous décidiez si vous estimez que la situation actuelle est satisfaisante, ou si vous voulez ouvrir un GT pour discuter d'une répartition.

**Timothée :**

Lors d'une séance de comité, nous nous sommes demandés quelle était la légitimité de tout changer, car la FAE fait très bien son travail. Serait-il vraiment dans notre intérêt de changer, sachant que cela engendrerait du travail supplémentaire ?

**Timothy :**

Par rapport à la répartition, cela nous semble aussi difficile de faire choisir les étudiant-e-s. L'UNIL a confiance en la FAE. En plus, il y a sûrement des étudiant-e-s en première année qui ne savent pas ce que sont les associations du campus, dont la FAE.

Dans certaines facultés, certains évènements pourraient ne pas concerner tous les étudiant-e-s, donc ne pas rentrer dans le règlement des subventions.

Nous avons conscience que de partir sur une répartition aux associations de faculté impliquerait une remise en question, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose.

**Sébastien :**

C'est un sujet qui est tellement large, le meilleur espace pour en discuter est un groupe de travail.

Aimerait répondre à Timothée : on n'a jamais posé la question aux gens s'ils étaient d'accord avec ce qui se passe actuellement.

Combien de personnes avez-vous dans vos AG à l'AEML ? Avez-vous déjà posé la question aux gens de savoir s'ils étaient d'accord de comment vous fonctionnez ?

**Timothée :**

J'espérais avoir formulé clairement la réponse à Sébastien. Je ne dis pas que je représente l'avis des 1'600 étudiants de la fac. C'est juste que nous en comité avons voté sur une position. Nous sommes censés représenter les étudiant-e-s.

Notre prise de position est donc légitime.

**Francisco :**

On commence à déraper sur les limites des systèmes démocratiques. Propose de faire un dernier tour de parole avant une décision.

**Thomas :**

Est-ce que l'AESR est d'accord d'ouvrir un GT à condition de refuser les associations non-représentatives ?

**Mathilde :**

C'est un projet énorme. Quelles associations ont des problèmes financiers et pour quelle raison ? A peur qu'on perde énormément d'argent. Aimerais mieux comprendre la situation. En HEC, nous n'avons pas besoin d'argent. Pour l'égalité, il faudrait que chaque association dispose de fonds. Se demande si le système proposé par Sébastien est vraiment approprié au problème qu'il veut résoudre. Il faudrait créer un autre système pour les associations avec des problèmes financiers.

Propose donc que le GT soit orienté vers les associations qui ont des problèmes financiers.

**Sébastien :**

Pour répondre à la question sur les problèmes financiers, le fait que des associations doivent dépenser des moyens humains et financiers pour aller au contact des gens, c'est le lot de toutes les associations. Nous sommes une exception, car notre association ne peut pas faire ce que les autres font. Pour comprendre le problème, voici un exemple : imagine que si en Suisse, les associations n'avaient pas le droit de aller au contact des gens et devaient demander des subventions à l'état.

**Joachim :**

Nous avons déjà 2 propositions :

1. Création d'un GT chargé d'étudier la question des associations à problèmes financiers.
2. Création d'un GT chargé d'étudier le financement des associations facultaires, sans les non-représentatives.

**Elias :**

Il y a aussi le fait de ne pas entrer en matière.

**Joachim :**

3. Non entrée en matière.

4: Création d'un GT selon proposition de l'AESR, chargé d'étudier le financement de toutes les associations sur le campus.

**Francisco:**

Il faut savoir si la situation actuelle vous convient, ou s'il faut créer un GT. Autrement dit, il faut décider si on entre en matière. Ensuite, si on crée un GT, il faut se prononcer sur sa mission.

Il faudrait, si un GT était créé, que chaque association de faculté soit représentée.

**Vote:**

**Pour une non-entrée en matière:**

**Pour : 17**

Contre : 12  
Abstentions: 1

**Thomas :**

Remet en question la typologie du vote car:

1. Il fallait voter sur les amendements, ensuite sur la proposition principale.
2. C'est complètement ridicule de voter une non entrée en matière après plus d'une heure de débat.

**Francisco :**

Comme le vote est sensible, on va écouter les réactions.

**Mathilde:**

Si on a voté la majorité la non-entrée en matière, à quoi sert le fait de voter sur la création d'un GT ? Cela n'a pas de sens.

**Pierre :**

On a décidé de ne pas rentrer en matière, on n'entre pas en matière.

**Timothée:**

La proposition était de faire un GT. Selon la majorité, il n'y a pas de nécessité de le faire.

**Thomas:**

Tout le monde procède à l'envers. La proposition de base de la FTSR est la première chose qui doit être votée.

Propose un amendement à la proposition de l'AESR. Il faut voter cet amendement avant de passer à la suite.

**Arnaud :**

Sujet sensible ou pas, il est impossible de le faire post-vote. Si tu veux vraiment le faire, reviens à l'AD prochaine avec une proposition écrite, sur laquelle on se prononcera.

**Thomas:**

On n'a pas voté l'amendement que l'AESSP veut défendre.  
Laissons tomber.

**Francisco:**

Le but est qu'on soit d'accord.

**Yves:**

C'est un vote de facilité qui a un peu déstabilisé le processus de vote qu'on avait voulu faire initialement. Thomas pensait qu'on allait d'abord voter la proposition de base.

**Francisco:**

Si vraiment vous y tenez, nous pouvons refaire un vote.

**Timothée:**

Nous nous sommes prononcé-e-s sur la proposition de l'AESR qui était la création d'un GT, et l'AD a été unanime : pas d'entrée en matière, pas besoin d'ouvrir un GT.

#### Francisco:

Un point de détail qu'il ne faut pas négliger, c'est que Thomas est québécois. Au Québec, les étudiant-e-s décident qui les représente.

#### Sébastien :

En ne rentrant pas en matière, on rejette la proposition des associations qui ont des problèmes.

#### Francisco:

Il ne faut pas oublier que toutes les associations peuvent venir nous demander des subventions.

Si vraiment il y a le sujet des petites associations à aborder, il faudra revenir nous voir.

De manière générale, si votre association rencontre un problème, il faut d'abord venir nous voir.

*Pause de 20h18 à 20h27.*

*Un recomptage des personnes présentes est demandé. Sont présent-e-s 24 délégué-e-s.*

### 8. Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

#### Margherita :

Passes la parole à Maud pour aborder la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

#### Maud :

Avant toute chose, il faut savoir que c'est une thématique très complexe. Le but est que vous compreniez en quoi cela vous concerne.

Cette réforme fédérale sera mise en œuvre d'ici 2019. Elle provient en bonne partie de pressions internationales. Actuellement, le système veut que les bénéficiaires à l'étranger des entreprises soient imposés à un taux préférentiel. L'idée de cette réforme est que les taux d'imposition seront harmonisés avec un taux unique pour les entreprises suisses ou étrangères. Il y aurait néanmoins à la clé des baisses de recettes fiscales, qui pourrait engendrer des coupes dans le domaine de la formation. C'est la raison pour laquelle un ensemble d'organisations (syndicales pour la plupart) a lancé un référendum contre cette réforme dans le canton de Vaud. Le comité référendaire a jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour récolter suffisamment de signatures.

#### Pierre :

Il existe actuellement une différence entre les petites et les grandes entreprises pour la taxation : 7% pour les grosses entreprises et 14% pour les PME. C'est de là qu'est né le débat sur l'imposition. Maintenant, en plus du principe d'harmonisation, il faut que l'on définisse comment fixer ce taux.

Les chiffres diffèrent selon les sources. L'état de Vaud définit les pertes possibles à CHF 200 mio, d'autres, dont SUD, estiment celles-ci à CHF 400 à 500 mio.

#### Yves :

Il n'est absolument pas certain que cette réforme ait un impact sur la formation. Des mécanismes de compensation sont prévus. Il y a notamment des aides aux start-ups, où les étudiant-e-s sont représenté-e-s. Sur le long-terme, cette réforme pourrait aussi selon les points de vue avoir des conséquences très positives sur les PME, et par la suite sur les étudiant-e-s.

**Joachim :**

Les taux d'intérêt intéressants pour les start-ups existent déjà. Ce qu'on vous demande, c'est de savoir s'il faut nous positionner par rapport à l'incertitude des baisses fiscales.

**Pierre :**

D'après une déclaration du Conseil fédéral, il pourrait en résulter une perte d'un milliard dans le domaine de la formation, etc. Une prise de position dans les coupes dans l'éducation serait nécessaire.

**Elias :**

Si on prend position uniquement lorsqu'on sera sûr-e-s qu'il y aura des coupes budgétaires dans la formation, cela sera trop tard. Ce référendum est plus là pour alerter la population quant au risque de coupes.

**Francisco :**

Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une réforme fédérale, dont l'application incombera néanmoins aux cantons. Il s'avère que nous sommes membres de l'UNES, qui traite précisément de problématiques nationales. Il faut donc se demander si on prend position, et si oui à quel niveau(x).

**Yves :**

La réforme s'accompagne d'autres réformes censées aller en faveur de la formation. Les problèmes qui pourraient résulter de cette réforme sont déjà abordés par des mesures de compensation.

**Joachim :**

Les mesures en elles-mêmes ne sont pas contestées, mais c'est leur l'efficacité qu'il faut questionner.

**Pierre :**

Une prise de position contre les coupes de la formation est essentielle pour une association d'étudiant-e-s. Dans le cas présent, on sait qu'il y aura des pertes fiscales importantes, donc de fortes chances que cela se répercute sur la formation.

**Yves :**

Les coupes budgétaires sont prévues à court terme.

Margherita :

Premier vote pour savoir si la FAE s'approprie la thématique (= rédige une prise de position).

**Pour que la FAE s'approprie la thématique :**

Pour : 0

Contre : 5

Abstentions: 17

**Pour que la FAE demande à l'UNES de prendre position :**

Pour : 11

Contre : 5

Abstentions : 5

**Margherita :**

Nous allons donc demander à l'UNES de se positionner.

## 9. Projet de magasin gratuit

**SG:**

La FAE a été contactée pour une proposition de collaboration sur un projet avec l'UNIL et l'association Unipoly. Il s'agirait de créer un espace où toute personne peut déposer ou prendre les objets qui l'intéressent.

Un second pan du projet serait de mettre en place une étagère dans l'espace association qui permettrait de redistribuer le matériel de bureau de l'UNIL qui, autrement, finirait à la poubelle.

Le local pour le premier volet, à savoir le magasin gratuit, serait situé à l'Anthropole en face de l'auditoire 1031 (il s'agit du local 1030.2). L'usage de cet emplacement serait octroyé gratuitement par l'UNIL, alors qu'en principe il s'agit d'une surface commerciale. Il aurait aussi un local de stockage qui se trouverait au sous-sol de l'Anthropole, près de la FAE. L'UNIL propose également de fournir le mobilier pour aménager le local de stockage et le magasin. Elle fournirait aussi le soutien logistique d'UniSEP.

Pour ce qui est de l'espace associations, l'UNIL fournirait également le mobilier.

Unipoly se chargerait de la communication et de la promotion sur le campus.

La FAE mandaterait une personne pour surveiller le magasin, remplir les étagères et transporter les objets de et vers le local de stockage. Il s'agirait d'un mandat, comme pour les micro-ondes, pour s'occuper du magasin 1h/jour, 5 jours/semaine durant les périodes de cours exclusivement.

A l'heure actuelle, nous estimons pouvoir lancer le projet le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Dans un premier, temps, pour lancer le projet, la personne serait donc mandatée pour surveiller le magasin durant 21 semaines, ce qui correspond donc à une enveloppe de départ de CHF 2'100.- à voter.

A noter qu'aucune participation financière de l'UNIL n'est possible pour le moment. Étant donné que le Rectorat va changer l'an prochain, cela sera peut-être à rediscuter.

Il faut aussi être conscient-e-s qu'il s'agit d'un test, on ignore si ce projet fonctionnera. Si cela ne devait pas être le cas, rien ne nous empêche d'arrêter.

**Michaël Rubattel:**

Une alternative, par exemple avec 5 étudiants différents au lieu d'un et de donner des compensations (qu'il choisisse ses objets avant l'ouverture) serait-elle envisageable ?

**SG:**

A oublié de préciser que le magasin serait ouvert tout le temps. Concernant la question de Michaël, il faut savoir que les mandataires de la FAE sont des étudiant-e-s en difficulté financière, que nous connaissons souvent car ils/elles sont venus faire des demandes d'aide au Fonds de Solidarité Etudiant. Le projet a donc une vocation sociale, en plus d'être durable.

**Joachim:**

Il faut aussi se rendre compte que si la Direction laisse la FAE bénéficier d'un local, c'est aussi parce qu'il y a des gens pour le surveiller.

**SG:**

L'idée de base était de compter exclusivement sur des bénévoles, mais c'est compliqué, les membres du Bureau ont déjà trop de choses à faire.

**Francisco:**

Il faut aussi penser que le fait d'avoir une personne rémunérée est une source de fiabilité. Cela rassure également l'UNIL.

**Damien :**

La personne surveille 1h par jour, mais le magasin est toujours ouvert ?

**SG:**

Le principe est de pouvoir entrer et sortir comme on veut. La personne mandatée n'a aucune obligation de rester 1h dans le magasin, on lui demande uniquement de passer jeter un œil à intervalles réguliers.

**Damien:**

C'est ainsi que cela se passe à l'EPFL ?

**SG:**

A l'EPFL, il a juste une marche à suivre qui est affichée et il n'y a jamais eu de soucis.

**Francisco :**

Ce qui serait aussi différent, c'est qu'à l'EPFL il n'y a pas de garantie que l'objet déposé par quelqu'un fonctionne, alors que nous aurions quelqu'un qui vérifie que ça ne devienne pas un dépotoir.

Il s'agit désormais de passer au vote, tout d'abord sur la participation de la FAE au projet, ensuite sur le budget proposé.

**Vote :**

Pour la participation de la FAE à ce projet :

Pour: unanimité (24)

**Vote :**

Pour une enveloppe de départ de CHF 2'100.- pour lancer le projet ? (mandat pendant les périodes de cours)

Pour : 22

Contre : 2

Abstentions : 0

## 10. Recours difficile : étudiante en difficulté

*Discussions à huis clos*

Pour le soutien de la FAE à l'étudiante en difficulté :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions: 1

## 11. Divers

**Timothée :**

Serait-il possible de mettre des micro-ondes au CHUV ?

**SG:**

Il faut nous envoyer un mail, nous pourrons ensuite nous renseigner et revenir vers vous.

La séance est levée à 21h18.